

vous proposez une demi-journée de formation et de réflexion sur le thème :

## Construire sa politique publique numérique

Le mardi 13 octobre 2020  
de 9h00 à 12h30

En formation mixte (présentiel et à distance\*)

Au Sénat (Palais du Luxembourg)  
15 rue de Vaugirard  
75 006 PARIS

\* Téléformation réservées aux inscrit-e-s.

### Le droit à la formation des élu-e-s

#### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : [dif-élus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-élus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

### Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

#### TARIF POUR LA FORMATION

Tarif unique pour les élu-e-s utilisant le DIF : 450 €

Tarif pour les agents et élu-e-s territoriaux utilisant la ligne budgétaire de formation de leur collectivité :

- Communes de moins de 3500 habitants : 150 €
- Communes de 3500 à 10 000 habitants : 300 €
- Communes de plus de 10 000 habitants : 400 €

### Bulletin d'inscription à la session de formation (valant convention simplifiée de formation)

#### Construire sa politique publique numérique

Le mardi 13 octobre 2020 de 9h00 à 12h30 en présentiel ou en téléformation réservée aux inscrit-e-s  
Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

Nom : Collectivité territoriale :

Prénom : Commune de :

Adresse : Nbre d'hab. :

Tel. : Fonction de l'agent :

Code Postal : Fonction élective :

Ville : Signature du responsable

Email : avec cachet

CACHET

Madame, Monsieur,

Vous êtes un-e élu-e de collectivité locale et vous souhaitez avoir les clés pour construire votre politique publique numérique.

Vous êtes un-e agent-e territorial-e et voulez approfondir vos connaissances en matière de politique publique numérique.

Villes Internet vous propose cette formation :

## Construire sa politique publique numérique

**Le mardi 13 octobre 2020 de 9h00 à 12h30 en présentiel ou en téléformation**

8h45 **Accueil**

9h00 **Module 1 : Les éléments clés à prendre en compte dans sa stratégie numérique : transformation des services et nouveaux services - publics cibles - identification des opportunités.**  
à  
10h00

10h00 **Module 2 : Les chances et les risques de la transition numérique.**  
à  
11h00

11h00 **Module 3 : Elaborer sa politique publique numérique pour réduire les risques**  
à  
12h30

12h30 Fin de la session de formation.

### Intervenant.es :

**Anna MELIN**, journaliste Villes Internet - **Claudy LEBRETON**, conseiller-expert des collectivités territoriales, président honoraire de l'Assemblée des départements de France - **Philippe JARRY**, consultant en communication et politique publique numérique, correspondant Grand Sud Ville Internet - **un grand témoin d'une collectivité locale.**



formation  
**& Citoyenneté**

**Formation et Citoyenneté**

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS